CE QU'IL Y A DE MIEUX POUR LES INTESTINS

Si vous n'avez pas un fonctionnement régulier, vos intestins, vous êtes ou serez malade. Gardez vos intestins libres et vous vous porterez bien. Il est dangereux de forcer la nature au moyen de remèdes violents ou de pilules de poison. Le moyen le plus doux le plus facile et le meilleur de maintenir les intestins libres et propres c'est de prendre

CANDY CATHARTIC Cascarets THEY WORK WHILE YOU SLEEP

MANGEZ-LES COMME DU CANDI

Agréables au Palais. Efficaces ont Bon Gout Font du Bien, ne Rendent Jamais Malade Faible ou Grippé. 10 25 et 50 cents la boite. Demandez par écrit échantillon gratuit et un pamphlet sur la santé. Adresse: STERLING REMEDY COMPANY, CHICAGO ou NEW YORK

GARDEZ VOTRE SANG PUR.

23 mars—1an—dim mer ven

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les derniers 24 heures.

MARIAGES.

Patrick Joseph Maloney à Alice Metzger; Walter Smith à Clementine Meyer; Leopold Julian Koeckert à May Doell, épouse divorcée de D. Balter: Victor Boswell à Alice Augustin; John E. Miller à Louisa Johnson; Victor Prieza à Gustave L. Schulkens: Irwin Herman Isaac à E. Hirsch, Omer Wosinger à Annis Gelder.

NAISSANCES.

Mmes Joseph Dummet, un garçon; Jos. Mangericana, une fille; Jacob Katz, une fille; Ant. Hanck, un garçon; Jos. Mancuso, un garçon; Michel F. Monji, un garçon; Daniel J. Shea, un garçon; C. H. Phillips, un garçon; Ant. Bilecl, un garçon; G. Clementa, une fille; Louis Schneider, une fille; Jos. W. Pedelahore, un garçon; H. Montegut, une fille; Richard J. Cotton, une fille; Geo. J. Hickman, un garçon; Carroll P. Dumphy, une fille; John W. Hincks, un garçon; F. T. Moore, un garçon; D. A. Graff, un garçon; Morris L. Stelzer, une fille; Louis R. Gardere, un garçon; Dan J. Gerstner, une fille; M. J. Callahan, un garçon; Jacob Baumbach, une fille; Fred J. Schuller, une fille; Geo. E. Hart, une fille; Geo. P. Muth, une fille; Chas Christofferson, une fille; Frank Martinez, une fille.

DECES.

Filip L. Mauri, 55 ans, Infirmerie Touro; Victor Del Isle, 73 ans, 7921 Av St Charles; William H. Riley, 46 ans, 237 Bermuda, Alger; C. Dougat, Hôpital de Charité; Mme R. San Francisco, 38 ans, Hôpital de Charité; Annie L. Henley, 9 jours, 2705 Maple.

Ventes inscrites au bureau d'aliénations.

M. et Mme Jules M. Verneuil à Peter S. Bush, terrain, Broad, Troisième, Quatrième, Dorgenois, $350.

Mme Philip Eugelhardt à Mme Emile Claude, terrain, Iberville, Canal, Lopez, Rendon, $1400.

Mlle M. F. Marchal à A. C. Marchal, terrain, Baronne, Dryades, Julia et Delord, $1,100.

Hirch-Levy Realty Co. à E. L. Weil, terrain, Annonciation, Jena, Laurel et Cadiz, $3,400.

M. et Mme John P. Boh à Salvador Esposito, terrain, St-Philippe, Dumaine, Bourbon et Dauphine, $3,000.

John S. Waterman à Fidelity Hmstd Ass'n, portion, Galvez, Hôpital, Johnson et Quartier, $5,000.

L'acquéreur à A. L. Fernandez, même terrain, $4,500.

FAITS DIVERS.

La Convention des Sociétés Catholiques.

M. Dénechaud, président de la Fédération d'Etat des Sociétés Catholiques, a reçu dans le courant de la semaine de nombreuses lettres indiquant que la participation à la Convention du mois de Novembre sera une des plus fortes dans les annales de la Fédération.

Les délégués témoignent un intérêt manifeste de leur visite prochaine à la Nouvelle Orléans, siège futur de l'Exposition Universelle de Panama.

Le comité des divertissements a tenu deux séances dans le courant de la semaine sous la présidence du Dr C. V. Vignes, afin de discuter les derniers détails du programme et grâce à la participation de tous les intéressés on peut affirmer que rien ne sera négligé pour rendre agréable le séjour des délégués dans la ville du Croissant.

LE "JOUR ALLEMAND".

Hoch Der Deutsche Tag
Hoch Das Deutsche Wort
Ub und lieb es immerfort

Les préparatifs de la grande fête qu'organise la colonie allemande de notre ville et qui aura lieu dimanche prochain au "Southern Park" sous les auspices de l'Alliance Nationale Germano-Américaine de la Louisiane, se poursuivent activement, et tout indique que l'heure venue, la fête s'ouvrira avec grand éclat.

La colonie allemande, nous l'avons déjà dit, veut, par cette fête qui aura lieu tous les ans, commémorer l'arrivée en Amérique des premiers colons allemands et la fondation par eux de "Germantown".

JOSEPH REUTHER,
"Fest Prasident".

A l'ouverture de la fête il y aura un concert vocal; et comme les choses ont été faites avec goût par le président de la fête, M. Jos Reuther, et ses collègues du comité d'organisation, il sera donné au terrain une physionomie allemande pour créer chez les assistants l'illusion de se trouver en terre allemande.

Il y aura un village allemand et un restaurant allemand tenu par M. Conrad Kolb; il n'y sera servi que des mets allemands.

Le programme-souvenir de la fête est l'oeuvre de M. Gus. Oertling, un artiste en la matière. A la première page se lit une devise allemande flatteuse pour l'Etat de la Louisiane et pour l'Alliance Nationale Allemande; "Columbia et Germania" se saluent, échangent des sourires, et leurs couleurs nationales se marient, se confondent.

A la page suivante est la gravure d'une maison d'une architecture primitive telle que les premiers Allemands s'en construisirent en débarquant dans le pays.

GUS. OERTLING,
"Platz Commandant".

A toutes les autres pages sont des articles, les uns en allemand, les autres en anglais, mais tous traitant de sujets se rattachant à la fête; citons entr'autres: Fert Greeting, D. C. J. Hexamer; Principes et objets de l'Alliance Germano-américaine; l'Histoire de la Colonie Allemande en Louisiane, consul général, Emile Hoehn; Histoire de l'Alliance Allemande en Louisiane, Wilhelm Von Lubbe.

Le Programme-souvenir est ingénieusement conçu et très heureusement exécuté; les matières y sont abondantes et distribuées avec symétrie, avec goût; il fait assurément honneur à son auteur.

Noces d'Or.

M. et Mme Paul Castaing, domiciliés rue Toulouse, ont célébré dimanche dernier, dans la plus stricte intimité, le cinquantième anniversaire de leur mariage.

En raison d'un deuil récent, seuls les parents et quelques amis avaient été invités à cette intéressante fête de famille.

M. et Mme Castaing sont âgés respectivement de 75 et 70 ans et jouissent tous deux d'une excellente santé.

Nos félicitations à l'heureux couple.

IL EST IMPOSSIBLE DE DIRE CE QUE J'AI SOUFFERT D'UN ECZEMA

Jusqu'à ma Guérison par les Remèdes Cuticura. Corps et Visage en Etaient Couverts. Terribles Souffrances et Démangeaison. Croyais la Mort Près et la Désirais. Commençai à me Sentir Mieux Après Premier Bain avec Savon Cuticura et Application d'Onguent Cuticura.

Il serait impossible de dire ce que m'a fait souffrir pendant cinq ans un eczéma irritant et saignant, dont j'ai enfin été guérie par les Remèdes Cuticura. Je leur en suis si reconnaissante que je veux le faire savoir dans le monde entier, attendu que ce qui m'a fait du bien en fera à d'autres. J'avais le corps et la figure couverts de plaies. Ils paraissaient mieux un jour et le lendemain le mal éclatait de nouveau me causant les plus horribles souffrances et démangeaisons. J'ai été plusieurs fois malade, mais jamais de ma vie je n'ai tant souffert que de cet eczéma. Je me croyais sur le point de mourir et j'aspirais au moment où je reposerais en paix. J'avais consulté sans succès différents médecins et essayé de nombreux médicaments, quand ma mère m'apporta les Remèdes Cuticura, insistant pour que j'en fisse usage. Je commençai à me sentir mieux après le premier bain avec le Savon Cuticura, et une application d'Onguent Cuticura.

Je continuai de me servir du Savon Cuticura et de l'Onguent Cuticura, je pris quatre bouteilles de Résolutif Cuticura et je me considère bien portante. Depuis neuf ans, l'époque de laquelle date ma guérison, le mal n'a jamais reparu. Toute personne qui aurait quelque doute à l'égard de cette cure merveilleuse par les Remèdes Cuticura peut m'écrire à l'adresse suivante.

(Signé) MME ALTIE ETSON,
16 Oct., 1909. 93 Inn Road, Battle Creek, Mich.

Faites venir de la Potter Drug & Chem. Corp., 131 Ave. Columbus, Boston, une Brochure Cuticura de 32 pages, un guide pour le meilleur traitement des affections de la peau, des boutons à l'eczéma.

Un jeune homme de 19 ans tire cinq coups de revolver sur un père de famille.

Hier matin, à 7 heures, à l'angle des rues Broad et Ste Anne, Adolphe Schaff, un jeune homme de 19 ans, a tiré cinq coups de revolver sur M. David Weir, âgé de 41 ans. Deux des projectiles ont atteint Weir, l'un dans l'abdomen, l'autre dans la paume de la main droite. Ses blessures ne sont pas graves.

Les intéressés ont absolument refusé de dévoiler les motifs de cette querelle qui, s'il faut en croire les rapports des voisins, aurait été provoquée par des affaires de famille.

Weir est veuf et père de plusieurs enfants. Il a été transporté à l'hôpital où ses blessures ont été pansées et il pourra probablement regagner son domicile aujourd'hui même.

Le jeune Schaff s'est immédiatement constitué prisonnier et a comparu dans la matinée devant le juge Aucoin de la seconde cour criminelle de cité. Il a plaidé non coupable et a été remis en liberté sous une caution de $5000 qui a été immédiatement signée par M. Alex Pujol, commissaire des travaux publics.

Weir exerce le métier de plombier et habite au No 2723 rue Ste-Anne.

La famille Schaff habite un cottage 640 rue Dorgenois.

Schaff père en apprenant que son fils avait tiré sur Weir et l'avait légèrement blessé, s'est contenté de dire: "Il aurait dû le tuer".

Weir interrogé à l'hôpital a déclaré qu'il ignorait absolument les motifs de cette agression. Il a dit qu'il se préparait à traverser le pont du canal de Broad pour se rendre à son travail, lorsque Schaff, sans prononcer une parole a fait feu sur lui.

Weir s'est enfui, poursuivi par son agresseur qui tirait en avançant, et a été finalement s'affaisser devant la porte d'un magasin de mercerie.

Schaff, croyant l'avoir tué, a froidement remis son arme dans sa poche et s'est rendu au poste du quatrième precinct où il s'est constitué prisonnier entre les mains du caporal Calvin.

Le nouveau directeur de l'Hôtel St-Charles.

M. Alfred S. Amer, le nouveau gérant de l'Hôtel St-Charles qui est arrivé vendredi soir à la Nouvelle Orléans, a assumé hier matin l'exercice de ses fonctions.

A la mort du colonel Blakely, pendant nombre d'années directeur de cet hôtel, le conseil d'administration a été complètement réorganisé et au cours d'une réunion des actionnaires le 26 septembre dernier il a été résolu d'en changer la raison sociale qui sera dorénavant connue sous le titre de: Alfred S. Amer Company Limited.

M. Amer a été pendant plusieurs années gérant du célèbre hôtel Waldorf-Astoria, à New York, et est considéré à juste titre comme l'un des directeurs d'hôtel les plus expérimentés aux Etats-Unis.

L'Hôtel St Charles a subi d'importantes réparations dans le courant de l'été et c'est entièrement renouvelé sous le rapport de l'ameublement et du personnel qu'il vient d'être ouvert pour la saison d'hiver.

LA POLL TAX.

Afin d'encourager les électeurs à acquitter leur Poll Tax, la New Orleans Poll Tax Association, ouvrira dans quelques jours de nombreux bureaux subalternes où ces taxes pourront être payées.

Cette Association prie aussi les maisons de commerce de notre ville de lui transmettre des listes complètes de leurs employés. Ces listes devront être envoyées au siège de l'Association, 317 Bâtisse Hennen.

Bagarre entre noirs.

Sidney Watkins, un nègre âgé de 26 ans, domicilié 638 rue Mandeville, s'est rendu hier soir à sept heures au poste de police du Cinquième Precinct, et a déclaré aux agents qu'il avait été attaqué et frappé à coups de couteau par une bande de nègres, alors qu'il passait à l'angle des rues Port et N. Prieur.

Les agents se sont immédiatement rendus sur les lieux, mais les querelleurs n'avaient pas attendu leur arrivée pour déguerpir.

Les blessures de Watkins ont été jugées assez graves pour nécessiter son transfert à l'Hôpital.

Don à l'Hôpital des Sens.

Suivant l'exemple donné par les jurys de police des paroisses Calcasieu, Plaquemines, Rapides et Jefferson, celui de la paroisse Ste-Marie a transmis hier un don de 200 dollars à l'Hôpital des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge, don qui a été accepté avec remerciements.

Edition Hebdomadaire de l'"Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

PETITES ANNONCES.

Veut Acheter.

PROPRIÉTÉ sur les Côtes du Golfe vendue par JAS F. KEENEY, 917 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne. 2 oct—dim—

Veut Acheter.

INSCRIVEZ la maison de campagne que vous désirez vendre chez JAS F. KEENEY, 917 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne. Rien à payer si elle n'est pas vendue. Phone Main 1330. 2 oct—dim—

PROPRIETES à la Nouvelle-Orléans et dans les alentours vendues à 2 pour cent: pas de vente, pas de frais. JAS F. KEENEY, No 917 Commune, en face des Bureaux du Gas. Phone Main 1330. 2 oct—dim—

Pour louer

FAITES collecter vos loyers et confiez vos propriétés à JAS. F. KEENEY, No 917 rue Commune. Phone Main 1330. Je paye les taxes, assurances et m'occupe des réparations. 2 oct—dim—

DEMANDE—Une fille pour travail de maison à l'étage supérieur, petite famille; gages $20 par mois, 7635 avenue St-Charles, coin Adams. 29 sept au 2 oct ine

DEMANDE—Une fille française pour ouvrage de salle à manger pour petite famille; gages $25 par mois. S'adresser 7635 avenue St-Charles, coin Adams. 29 sept au 2 oct ine

JE demande un partenaire—Andrew Berthold. 29 sept—10f

Quina-Laroche

During Convalescence from All Fevers, La Grippe, Etc. Invigorating to the Aged, giving new energy to the Debilitated. Sold by all Druggists.

THE TONIC PAR EXCELLENCE

Beneficial in cases of Stomachal Diseases, Anemia, Chlorosis and the consequences of Childbirth. Agents: E. FOUCERA & CO., New York

FOR FAILING STRENGTH

MLLE MONTI BROOKE,
Avec la compagnie musicale Jesse L. Lasker à l'Orpheum.

Mondanités.

Mlle Jeanne Arnauld est de retour de la Passe Christian où elle a passé quelques semaines chez M. et Mme Charles de B. Claiborne.

Mlles Lily McCall et Virgie Legendre sont actuellement à Evan Hall, l'habitation McCall à Ascension, avec M. et Mme Henry G. McCall.

M. et Mme T. G. Bush et leur famille sont arrivés lundi de Kanuga, C. du N., où ils ont passé la saison.

M. et Mme R. A. Oriol et leurs enfants sont de retour de Covington, Lne.

Mme William Warren, Mme J. W. Libby et Mlle Edith Libby sont arrivées à New-York vendredi, venant de l'Europe où elles ont voyagé pendant plusieurs mois.

Mme W. Crozat et ses enfants sont revenus de Mandeville ces jours derniers.

Les demoiselles Ludlow passeront l'hiver avec M. et Mme Percy Nathan.

M. et Mme Horace P. McLean et leurs enfants sont de retour de la Baie St-Louis.

M. James Plauché et M. Bernard Avegno sont en voyage au nord et au Canada.

M. et Mme Pearl Wight et Mlle Pearl Wigt passeront le mois d'Octobre à New York.

M. et Mme Charles Sinnot sont arrivés du Nord mercredi.

Mlle Amélia Wharton est de retour d'un séjour à Mandeville chez Mme George Wharton.

M. et Mme Charles Whitney ont quitté Orillia, Canada, pour New York où ils passeront quelques semaines.

M. et Mme Edgar H. Bright passeront l'automne à Hot Springs, Vie.

M. et Mme Edmund J. Glenny et leurs enfants sont de retour de la Virginie.

M. et Mme Gordon Orme et leur famille sont attendus cette semaine du Nord où ils ont fait un court séjour en quittant la Caroline du Nord.

Mme Allen Tupper passe quelques semaines à New-York.

M. et Mme Charles Manson et leurs enfants sont de retour du Canada où ils ont passé la saison.

Mlle Kate Nott est de retour de la Passe Christian où elle a été successivement l'hôte de M. et Mme Robert J. Norman et du Dr et Mme George K. Pratt

M. et Mme A. Sidney White et leurs enfants sont arrivés mardi de Kanuga, C. du N. Mme John W. Tobin qui a aussi passé la saison à Kanuga est revenue avec eux.

M. et Mme Charles de B. Claiborne et leur famille sont de retour de la Passe Christian où ils ont séjourné tout l'été.

Mme Arthur Voorhies est de retour de la Passe Christian où elle a passé une quinzaine de jours chez Mme S. Locke Breaux.

Visitez le Magasin SINGER 1011 rue du Canal.

Voyez la Nouvelle Repriseuse de Bas.

Dernière invention sauvant du travail aux femmes.

Reprise plus vite, plus fortement et plus uniment qu'on ne peut repriser à la main.

Peut s'adapter à n'importe quelle Machine à coudre.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Francis A. Lambert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 94,645, Division B. —Attendu que Mme Bertha Wandertiah, veuve de Francis A. Lambert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis A. Lambert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la susdite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—E. M. Stafford, H. W. Robinson, avocats. 30 sept—30—oct 4 9

NOMBRE DE PERSONNES SOUFFRENT JOURNELLEMENT

après avoir mangé. Elles ont des Ardeurs d'Estomac, Gonflements, Rapports, des Sensations d'Etouffement, etc. Si vous êtes de ce nombre laissez-nous vous persuader d'essayer

HOSTETTER'S STOMACH BITTERS

Il agira merveilleusement pour vous. En fortifiant et tonifiant l'appareil digestif la cause de vos maux vous sera enlevée. Il se prend aussi pour Indigestion, Constipation, Etat Bilieux, Maux d'Estomac et Malaria, Fièvre et Frisson

AVIS SPECIAL

LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PANAMA sont prévenus qu'il y aura une réunion spéciale des actionnaires de ladite Compagnie à midi, samedi 5 novembre, à l'Hôtel Grunewald en la ville de la Nouvelle-Orléans, pour considérer et voter sur la question si oui ou non l'Article 111 de la Charte de la Compagnie de l'Exposition Universelle de Panama sera amendée de façon à exiger que la Compagnie pourvoye à un parc pour la ville de la Nouvelle-Orléans, du site acquis par elle pour la tenue d'une Exposition, et aussi pour prendre des dispositions pour la construction sur ledit parc et son acquisition par la ville de la Nouvelle-Orléans d'une bâtisse permanente; et aussi une semblable construction et acquisition d'une bâtisse permanente par l'Etat de la Louisiane.

Et, pour en outre, amender la charte de façon à exiger que la Compagnie de l'Exposition acquière la pleine propriété en son propre nom ou au nom de la ville de la Nouvelle Orléans, le site sur lequel l'Exposition se construira.

Et, pour encore amender l'Article IX de la Charte à l'égard de la liquidation des affaires de la Corporation après la clôture de l'Exposition et pour décider spécialement de l'ordre de distribution de ses produits.

Comme la présente Charte de la Compagnie ne permet pas de procuration, les Actionnaires doivent assister à la réunion en personne.

Par ordre du Comité Exécutif.

JAS L. WRIGHT,
Agissant Secrétaire.

1 oct—30f

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

No 628 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

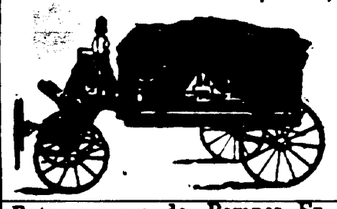

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 409

Julius Groetsch, Prés. et Trés. Mme A. Leitz, Jr., Vice-Prés. Jno. J. Bernina, Secrétaire.

PHONE JACKSON 71.

GROETSCH LEITZ CO.

Entrepreneurs, Voitures, Wagonnettes; Embaumeurs, Cercueils, Victorias,

Rues Magazines et Philip.

27 mars—dim

PHONE HEMLOCK 409

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1306 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.)

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE,

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.

Du quai No 57, Rivière du Nord, pied de la rue West 15th.

*LA PROVENCE, 6 octobre.
*LA SAVOIE, 13 octobre.
*LA LORRAINE, 20 octobre.
*LA TOURAINE, 27 octobre.
*LA PROVENCE, 3 novembre.
*LA SAVOIE, 10 novembre.

Agence générale, 19 rue State, N. Y.

*Vapeurs à double hélices.

Nouvelle-Orléans-Havre-Paris,

S. S. LOUISIANE, 26 octobre.
S. S. CALIFORNIE, 26 novembre.

Passage de Première Classe.....$60.00
Passage d'Entrepont.....$31.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud No 902 rue Commune, bâtisse Hennen.

1er mars—1an

BANQUE.

Rapport de la Condition

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

NOUVELLE ORLEANS LNE

A la clôture des affaires le 27 septembre 1910 comme il est fourni à l'Examinateur des Banques d'Etat

ACTIF

Prêts sur demande	$509 663 36	
Prêts garantis par hypothèque	117 026 47	
Autres prêts et escomptes	563 026 53	
Surtirages garantis et non garantis	33 750 00	
Bons actions, et sécurités	261 234 10	
		$1,784 543 46
Maison de banque meubles et immeubles	61 552 25	
Autres Propriétés foncières	72 010 91	
		133 563 16
Dû de banques et banquiers	599 306 75	
Chèques pour Clearing House	93 956 20	
Chèques et autres items comptant	2 321 15	
Or	12 903 50	
Argent, nickel et sous	15 097 [illegible]	
Billets de banques nationales et autres issues du gouv. des E. U.	147 334 00	
		670 753 97
		$2 589 195 61

PASSIF.

Fonds capital payé	380,200 00	
Surplus	419,800 00	
	800,000 00	
Profits indivis, moins dépenses payées	29 270 32	
		829 270 32
Dû à d'autres banques et banquiers	215,014 83	
Dividendes non payés	2 560 00	
Dépôts d'épargnes individuels	127,623 09	
Dépôts d'épargnes individuels sujets à chèque	1,338,119 61	
Demande de certificats de dépôt	66,884 06	
Chèques certifiés	3,722 80	
Chèques du caissier en circulation	6 000 90	
		1,759 925 29
		$2,589,195 61

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Je, G. W. Nott, Président, et I. S. A. Trufant caissier de la Banque ci dessus nommée jurons solennellement que le rapport ci-dessus est vrai du mieux de notre connaissance et croyance.

G. W. NOTT.
S. A. TRUFANT.

Assermenté et souscrit pardevant moi ce 1er jour d'octobre 1910.

(Sean) PIERRE D. OLIVIER, Notaire.

2 oct—1f

AVIS SPECIAL.

BUREAU DE LA COMMISSION DE LIQUIDATION DE LA DETTE DE VILLE.

SALLE 206, ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE.

Nouvelle-Orléans Lne., 22 août 1910.

La Commission de Liquidation de la Dette de Ville, agissant conformément à l'Acte No 19 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1906, à l'Acte No 116 de ladite Assemblée Générale pendant la session de 1908, et à l'Acte No 83 de 1910, lesquels dits actes, No 19 de 1906 et No 116 de 1908, ont été ratifiés par un amendement constitutionnel, et font partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra des soumissions cachetées à son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, jusqu'à midi, le Mardi, 4 Oct. 1910, pour l'achat de sept millions de dollars, valeur nominale des nouveaux bons d'amélioration publique de la ville de la Nouvelle-Orléans, autorisés par et devant être émis suivant les provisions des actes sus-mentionnés, et des amendements constitutionnels ratifiant ceux-ci.

Lesdits bons sont de la dénomination de mille dollars chacun, et portent un intérêt de quatre pour cent (4) par an, garanti par des coupons d'intérêt qui y sont attachés, payables semi-annuellement les premiers jours de janvier et juillet de chaque année, respectivement. De par la loi ils sont exempts de taxation d'Etat, de paroisse et de municipalité.

Lesdits bons sont payables le 1er janvier 1942, et sont sujets à remboursement à l'option de la ville de la Nouvelle-Orléans après le 1er janvier 1928, et ils seront émis suivant et sujets aux actes sus mentionnés auxquels on réfère et sont ci-contre pour plus de certitude et de particularité.

Lesdites soumissions seront reçues sous les conditions suivantes auxquelles elles sont sujettes, à savoir:

1er. Aucune vente ne sera faite d'aucun desdits bons à moins que la somme totale des soumissions ne représente le montant entier desdits bons, à savoir: $7,000,000 en valeur nominale.

2d. Lesdits bons seront adjugés au plus fort soumissionnaire ou soumissionnaires, pourvu que lesdits bons ou quelque partie que ce soit de ceux-ci ne soient pas adjugés au-dessous de leur valeur au pair avec intérêt accru, moins une commission qui ne doit pas excéder six pour cent du principal.

3me. Tous les coupons d'intérêt desdits bons seront détachés desdits bons à l'échéance et encaissés, et les soumissionnaires heureux paieront l'intérêt qui pourrait être accru sur lesdits bons jusqu'à la date de leur livraison.

4me. Lesdits bons seront payés par l'heureux ou les heureux soumissionnaire, au comptant aussi vite qu'ils pourront être signés et livrés, lesdites livraisons devant être faites dans vingt quatre heures de notification. La première livraison sera faite le 5 Nov. 1910.

Tous les bons devant être livrés dans une période qui n'excédera pas cent vingt jours de la date de l'acceptation finale de la soumission.

5me. Aucune soumission ne sera reçue ou considérée si elle n'est pas accompagnée d'un chèque certifié sur quelque banque chartrée de la ville de la Nouvelle Orléans, portant trois pour cent du montant de chaque soumission. Le chèque ou les chèques de l'heureux ou des heureux soumissionnaires sera accompté et le produit, retenu par la Commission de Liquidation comme garantie que le pit soumissionnaire, ou les soumissionnaires satisferont à leur soumission ou soumissions, et ledit produit sera affecté au paiement des derniers bons livrés audit soumissionnaire ou soumissionnaires, respectivement. En cas de négligence, ou de refus de satisfaire à une soumission quelconque, le produit du chèque dudit soumissionnaire sera adjugé à la Commission des Egouts et de l'Eau.

6me. Toute banque locale, ou toutes banques soumissionnant pour lesdits bons sont référées à la section 2 de l'Acte No 23 de 1910 et il peut être stipulé dans ou en leurs soumissions, qu'elles désirent obtenir le dépôt du Fonds d'Amélioration Publique après le 5 novembre 1910, suivant les provisions de l'Acte No 23 de 1910.

7me. Si une banque locale quelconque ou des banques obtiennent le dépôt conformément à l'Acte No 23 de 1910, ladite banque locale, ou les banques, auront à payer le taux d'intérêt sur les balances de chaque jour du montant et au moment spécifié dans l'acte, et à se conformer à toutes les provisions dudite statute quant aux garanties et à toutes autres matières.

8me. La Commission de Liquidation de la Dette de Ville se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission.

Marques toutes les soumissions: "Propositions pour l'achat des Nouveaux Bons d'Amélioration Publique".

Plus de détails et d'informations seront fournis si on s'adresse à T. Wolfe Jr, secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville, salle 206, Annexe de l'Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, Lne.

T. WOLFE, Jr.
Secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville.

3 sep—au 3 oct ine

Lesdits bons sont de la dénomination de mille dollars chacun, et portent un intérêt de quatre pour cent (4) par an, garanti par des coupons d'intérêt qui y sont attachés, payables semi-annuellement les premiers jours de janvier et juillet de chaque année, respectivement. De par la loi ils sont exempts de taxation d'Etat, de paroisse et de municipalité.

Lesdits bons sont payables le 1er janvier 1942, et sont sujets à remboursement à l'option de la ville de la Nouvelle-Orléans après le 1er janvier 1928, et ils seront émis suivant et sujets aux actes sus mentionnés auxquels on réfère et sont ci-contre pour plus de certitude et de particularité.

Lesdites soumissions seront reçues sous les conditions suivantes auxquelles elles sont sujettes, à savoir:

1er. Aucune vente ne sera faite d'aucun desdits bons à moins que la somme totale des soumissions ne représente le montant entier desdits bons, à savoir: $7,000,000 en valeur nominale.

2d. Lesdits bons seront adjugés au plus fort soumissionnaire ou soumissionnaires, pourvu que lesdits bons ou quelque partie que ce soit de ceux-ci ne soient pas adjugés au-dessous de leur valeur au pair avec intérêt accru, moins une commission qui ne doit pas excéder six pour cent du principal.

3me. Tous les coupons d'intérêt desdits bons seront détachés desdits bons à l'échéance et encaissés, et les soumissionnaires heureux paieront l'intérêt qui pourrait être accru sur lesdits bons jusqu'à la date de leur livraison.

4me. Lesdits bons seront payés par l'heureux ou les heureux soumissionnaire, au comptant aussi vite qu'ils pourront être signés et livrés, lesdites livraisons devant être faites dans vingt quatre heures de notification. La première livraison sera faite le 5 Nov. 1910.

Tous les bons devant être livrés dans une période qui n'excédera pas cent vingt jours de la date de l'acceptation finale de la soumission.

5me. Aucune soumission ne sera reçue ou considérée si elle n'est pas accompagnée d'un chèque certifié sur quelque banque chartrée de la ville de la Nouvelle Orléans, portant trois pour cent du montant de chaque soumission. Le chèque ou les chèques de l'heureux ou des heureux soumissionnaires sera accompté et le produit, retenu par la Commission de Liquidation comme garantie que le pit soumissionnaire, ou les soumissionnaires satisferont à leur soumission ou soumissions, et ledit produit sera affecté au paiement des derniers bons livrés audit soumissionnaire ou soumissionnaires, respectivement. En cas de négligence, ou de refus de satisfaire à une soumission quelconque, le produit du chèque dudit soumissionnaire sera adjugé à la Commission des Egouts et de l'Eau.

6me. Toute banque locale, ou toutes banques soumissionnant pour lesdits bons sont référées à la section 2 de l'Acte No 23 de 1910 et il peut être stipulé dans ou en leurs soumissions, qu'elles désirent obtenir le dépôt du Fonds d'Amélioration Publique après le 5 novembre 1910, suivant les provisions de l'Acte No 23 de 1910.

7me. Si une banque locale quelconque ou des banques obtiennent le dépôt conformément à l'Acte No 23 de 1910, ladite banque locale, ou les banques, auront à payer le taux d'intérêt sur les balances de chaque jour du montant et au moment spécifié dans l'acte, et à se conformer à toutes les provisions dudite statute quant aux garanties et à toutes autres matières.

8me. La Commission de Liquidation de la Dette de Ville se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission.

Marques toutes les soumissions: "Propositions pour l'achat des Nouveaux Bons d'Amélioration Publique".

Plus de détails et d'informations seront fournis si on s'adresse à T. Wolfe Jr, secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville, salle 206, Annexe de l'Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, Lne.

T. WOLFE, Jr.
Secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville.

3 sep—au 3 oct ine